



## Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit de CHF 7'280'000.- pour le projet de relocalisation de l'administration dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville et de CHF 468'000.- pour le réaménagement de la Place Granges-Boucherie**

(du 10 avril 2024)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs,

#### Introduction

Au début de la législature, la Ville de La Chaux-de-Fonds a entamé des réflexions pour réorganiser la localisation des services communaux afin, notamment, de libérer les surfaces qu'elle occupe en tant que locataire dans la tour Espacité, rachetée par la compagnie Axa Vie SA. Parallèlement, des espaces très importants de l'Hôtel-de-Ville ont été libérés par la Police neuchâteloise au profit du complexe de SISPOL au Passage de la Bonne-Fontaine. Ces locaux, aujourd'hui vides, nécessitent une rénovation, tout comme l'ensemble vieillissant du bâtiment.

La Ville souhaite ainsi transformer le bâtiment sis Hôtel-de-Ville 1, dont elle est propriétaire, afin d'y regrouper les services suivants :

- Sécurité publique;
- Service des bâtiments et du logement;
- Service à la population;
- Chancellerie;
- Affaires juridiques;
- ainsi que les salles du Conseil communal et des Commissions.

Ce bâtiment a non seulement une grande valeur historique en tant que lieu emblématique de notre ville et de la République neuchâteloise, mais est aussi considéré comme particulièrement représentatif de l'époque à laquelle il a été construit (1803); il est ainsi inscrit au recensement architectural cantonal avec la valeur la plus haute de protection (Recensement architectural du Canton de Neuchâtel (RACN) note 0, catégorie 1).

L'objectif est de concentrer en un seul lieu, idéalement situé au cœur de la cité, tous les services accueillant des usager-ère-s et ayant un lien direct avec la population, notamment le Service à la population et la gérance locative. Par ailleurs, il s'agit aussi de doter notre Ville de salles de réunions modernes ainsi que confortables et pour l'une d'entre elles – la Salle Lermite – d'un lustre au moins comparable à l'actuelle Salle des commissions d'Espace, afin notamment de recevoir des visiteur-euse-s dans un cadre adéquat et propice concourant à l'image positive de notre ville, de ses institutions et de son administration.

### **Le contexte historique**

L'Hôtel-de-Ville est le plus ancien bâtiment administratif de la ville. Il est chargé d'histoire puisque c'est dans la salle du Tribunal – actuelle salle du Conseil général – que les révolutionnaires se réunirent le soir du 29 février 1814, et c'est sur son toit que flotta le drapeau fédéral le 1<sup>er</sup> mars, annonçant le départ de la colonne républicaine pour Neuchâtel.

L'Hôtel-de-Ville est construit en 1803 à l'emplacement d'une maison incendiée en 1794 appelée "Le Chapeau rouge" en référence à la toiture de tuiles du bâtiment, une des très rares toitures du bourg qui n'était pas couverte de bardots. Lors de la reconstruction du village, la place est nivelée et asséchée. Moïse Perret-Gentil dessine un premier projet de réaménagement ainsi que les plans du bâtiment qui sera réalisé grâce à la générosité des horlogers François et David-Pierre Bourquin, dont la mémoire est saluée par leurs initiales sur la façade principale.

Le rez-de-chaussée, en calcaire blanc, est surmonté de deux étages dont l'un est percé de hautes fenêtres. L'axe central est marqué par la porte d'entrée et par un fronton baroque orné d'une horloge. Le large toit à croupes donne à l'Hôtel-de-Ville son allure majestueuse. Le bâtiment est probablement dès l'origine, mitoyen à un immeuble à l'ouest abritant l'hôtel de L'Aigle.

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Hôtel-de-Ville subit de nombreuses modifications tendant à l'adapter à l'évolution des tâches de l'administration, particulièrement du corps de police et des sapeurs-pompiers. Les archives étudiées permettent de déterminer trois interventions significatives qui donnent au bâtiment son allure et ses fonctions actuelles.

Entre 1887 et 1893, une annexe est construite au sud du bâtiment. Un plan de la ville de 1893 indique que cet espace abritait un bureau de poste. Le rez-de-chaussée semble avoir rapidement servi de garage et d'atelier. Cet usage entraîne des modifications importantes dans la disposition de l'escalier principal, lui donnant sa place actuelle. L'évolution des espaces intérieurs du bâtiment lors de cette première campagne de travaux est très peu documentée.

Le Canton de Neuchâtel met l'Hôtel-de-Ville sous protection en 1942 déjà. Puis entre 1951 et 1954, une importante rénovation est menée. La refonte complète des espaces intérieurs, à l'exception de la salle du Tribunal (actuelle salle du Conseil général) et de la petite salle attenante donne au bâtiment son visage actuel.

L'esthétique des années 1950 se retrouve dans l'escalier principal et dans de nombreux éléments décoratifs tels que les lampes, les menuiseries ou les serrureries. Le toit de l'annexe, du XIX<sup>e</sup> siècle, est transformé en terrasse et la charpente est profondément modifiée, voire remplacée. Les travaux les plus importants consistent en la démolition totale de l'immeuble mitoyen et sa reconstruction sous la forme qu'on lui connaît encore. La façade principale de l'Hôtel-de-Ville est ainsi mieux mise en valeur. Un vitrail représentant les armoiries de la Ville, tenues par un soldat, prend place dans un encadrement de fenêtre de la façade nord au premier étage. Il est l'œuvre du maître-verrier vallonier Charles Wasem (1875-1961), formé par Clément Heaton. Il réalise lui-même toutes les étapes : de la fonte du verre à l'exécution du vitrail en pavés de verre sertis dans un réseau de béton. Deux tapisseries d'Aubusson dessinées par Claude Loewer (1917-2006), "L'Oiseleur" et "L'Atelier", prennent place dans la salle des mariages.

La salle du Tribunal et la salle attenante ne sont restaurées qu'en 1971. Le plancher est remplacé par un parquet, les boiseries et plafonds sont nettoyés et poncés. Le mobilier, très abîmé, est remplacé par "un agencement pratique et s'accordant parfaitement avec les boiseries. Il sera choisi de telle manière qu'il puisse servir aussi lors des séances du Conseil général. Des

rideaux et une lustrerie adéquate, l'agencement, la pose d'un fourneau de faïence récupéré viendront rehausser le tout d'une note ancienne".<sup>1</sup>

Depuis 1971, plus aucune rénovation ou transformation d'envergure n'a eu lieu dans ce bâtiment emblématique. En 2012, la Ville reçoit en don une imposante œuvre de Lermite (Jean-Pierre Schmid), conçue initialement pour le secteur "vie et santé" de l'Exposition nationale de 1964. "La Clé d'or", une cire sur bois de 240 cm par 530 cm, prend place dans la salle de réunion.

## **Le contexte urbain**

L'Hôtel-de-Ville est intégré dans le secteur "ville ancienne" du plan de site communal. Ce dernier définit les dispositions spécifiques pour la transformation et la rénovation des bâtiments qu'il comprend (art. 129, RAC). Celles-ci mentionnent notamment que la volumétrie des bâtiments remarquables doit être maintenue et que les éléments de composition ainsi que les abords qui contribuent à leur valeur historique doivent être sauvegardés. Le bâtiment, implanté au cœur de la ville, est en outre situé dans le périmètre UNESCO dont les objectifs sont la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du tissu urbain horloger, sa mise en valeur, son évolution et son développement dans le respect de celles-ci (art. 111 RAC).

## **Description des travaux**

### **Hôtel-de-Ville**

Afin de mener à bien la relocalisation de l'administration communale dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, le projet architectural – trop conséquent pour l'effectif actuel du Service des bâtiments et du logement – a été externalisé. Le bureau Julien Dubois architectes SA s'est vu attribuer le mandat d'étude.

Le cahier des charges a été conçu dans le but d'offrir un lieu de travail au centre-ville pour les employé·e·s des divers services en contact direct avec la population. Ce regroupement permet également de proposer aux citoyen·ne·s un accueil centralisé sous un seul et même toit. Cette intervention, certes lourde, propose une revalorisation globale et respectueuse du bâtiment qui, depuis les dernières transformations de 1971, a amplement perdu de son lustre.

---

<sup>1</sup> *Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de CHF 195'000.- pour la rénovation de la salle du Tribunal, de la salle des témoins et des vestiaires annexés à l'Hôtel-de-Ville, 21 avril 1971*

Au niveau de l'accessibilité, le projet propose d'installer un ascenseur permettant d'accéder à chaque niveau, du sous-sol aux combles, sans démesurément toucher à la structure du bâtiment. Une plateforme pour personnes à mobilité réduite prend place dans le sas d'entrée afin de permettre à tout un chacun de gravir sans obstacle les 84 cm, soit cinq marches, qui séparent la Place de l'Hôtel-de-Ville du hall d'accueil principal.

### Description des espaces par étage

#### **Sous-sol**

Au sous-sol, bien que celui-ci soit totalement réorganisé, on retrouve la majeure partie des affectations actuelles : locaux d'archives et de stockage, réserve des objets trouvés. Des vestiaires pour la Sécurité publique sont aménagés avec douches, ainsi qu'un sas-séchoir.

#### **Rez-de-chaussée**

Dans la partie ouest, les guichets pour le Service à la population, premier contact avec les habitant.e-s et nouveaux-elles citoyen-ne-s, sont directement accessibles par le hall d'accueil comprenant une zone d'attente.

Le corps historique du bâtiment contient les bureaux de la Chancellerie ainsi que le bureau des Affaires juridiques, un salon d'accueil, une salle de conférence et des locaux sanitaires. Dans la partie nord, le garage est conservé pour l'amenée des prévenus au tribunal, deux locaux attenants sont aménagés pour les détenu.e-s.

L'entrée officielle reste là où elle est actuellement, les entrées est et ouest sont condamnées, celle du personnel est déplacée pour prendre place en façade sud.

#### **Premier étage**

Ce niveau, presque totalement accessible au public, accueille en parties ouest et sud du bâtiment le Service des bâtiments et du logement, y compris son secteur gérance locative et ses guichets, un bureau pour les avocat.e-s faisant également office de salle des prévenu.e-s et une salle de conférence.

On retrouve également à cet étage la salle du Conseil général ainsi que la salle des délibérations, toutes deux rénovées, un vestiaire pour le tribunal et un bloc sanitaire.

Au vu de l'accessibilité du public à cet étage, les bureaux peuvent être fermés indépendamment par secteur.

### **Deuxième étage**

La majeure partie de cet étage est occupée par la Sécurité publique et son état-major. Contrairement à l'étage inférieur, celui-ci n'est pas accessible au public, exception faite de la zone de circulation (ascenseur, escaliers) donnant directement sur le vaste bureau de 12 places, l'économat, le stock et le bloc sanitaire.

La partie nord-est du bâtiment historique est réservée au Chef de dicastère et à son secrétariat.

### **Troisième étage**

Cet étage est principalement dédié aux réunions : un vaste couloir des pas perdus se termine en ouest par une petite terrasse. Salle du Conseil communal, salle des Commissions, nouvelle salle Lermite et cafétéria en sont les principales affectations. Au niveau des zones de service, on trouve un vaste stock pour la Chancellerie et le bloc sanitaire identique à ceux situés aux niveaux inférieurs.

### **Combles**

Quelques espaces résiduels dont la hauteur est suffisante gardent une affectation de galetas.

### **Façades et toiture**

Pour ce qui est de la transformation extérieure, le langage architectural se veut sobre et respectueux du bâti au niveau de la toiture et des façades nord et sud : quelques fenêtres sont recrées au rez-de-chaussée sud afin de redonner une identité à cette "façade arrière", de nouvelles ouvertures dans le pan de toiture sud sont également prévues. La partie centrale reste inchangée. Un traitement plus contemporain des façades est et ouest permet une lecture claire des nouveaux volumes.

Une surface de panneaux photovoltaïques est prévue sur la nouvelle toiture.

Coûts des travaux – Hôtel-de-Ville

<b>Chapitre</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Coût estimatif TTC</b>
Travaux préparatoires	Relevés, sondages	19'500.-
	Démolitions, désamiantage, déblaiements, forages	576'400.-
Bâtiment	Maçonnerie, renforts en acier, construction en bois	550'300.-
	Couverture, fenêtres, isolation, installation photovoltaïque, protections solaires, lucarnes	1'176'200.-
	Installations électriques	672'200.-
	Chauffage, ventilation, conditionnement de l'air	637'100.-
	Installations sanitaires	357'200.-
	Ascenseur	49'200.-
	Plâtrerie, ouvrages métalliques, menuiserie	829'900.-
	Revêtements de sols, faux-plafonds, peinture, nettoyages	711'100.-
	Honoraires ingénieur polluants	14'600.-
	Honoraires architecte	725'400.-
	Honoraires ingénieur civil	86'200.-
	Honoraires ingénieur électricien	59'900.-
	Honoraires ingénieur CVCS	77'800.-
	Honoraires géomètre	3'900.-
	Honoraires ingénieur en acoustique	15'500.-
	Honoraires expert en protection incendie	26'400.-

Frais secondaires et comptes d'attente	Autorisations, taxes Échantillons, maquettes, reproductions, documents Assurances Divers et imprévus	20'000.- 44'800.- 12'500.- 613'500.-
<b>Total TTC brut arr.</b>		<b>7'279'700.- 7'280'000.-</b>
Recettes	Fonds communal des énergies	250'000.-
<b>Total TTC net arr.</b>		<b>7'029'700.- 7'030'000.-</b>

### Réaménagement de la Place Granges-Boucherie

Dans le cadre de la relocalisation de l'administration communale dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, en particulier de l'installation des guichets de la gérance locative du Service des bâtiments et du logement et du Service à la population, en plus de celui de la Sécurité publique déjà existant, le caractère de la place à l'intersection des rues Granges et Boucherie, dite Place Granges-Boucherie, doit prendre un tout autre sens qu'actuellement.

Aujourd'hui, ce lieu est réservé au seul stationnement privé des commerces de la rue de l'Hôtel-de-Ville 4 et 6 (4 places), ainsi qu'au stationnement des collaborateur·trice·s de la Sécurité publique (10 places). Avec le projet de localisation des guichets de l'administration communale dans le bâtiment voisin, cet espace doit redevenir un lieu public susceptible d'accueillir les visiteur·euse·s et les usager·ère·s des services de l'administration communale dévolus à la population. En dehors des heures d'ouverture des guichets communaux, la place doit pouvoir servir aux habitant·e·s du quartier pour y stationner leur véhicule ou leur vélo et se rencontrer.

Par un jeu de pavage et la plantation d'arbres, cet espace fera un lien entre la rue du Rocher, récemment rénovée, et la Place de l'Hôtel-de-Ville.

Le projet conserve bien entendu les 4 places privées des commerces sis rue de l'Hôtel-de-Ville 4 et 6. Pour les usager·ère·s de l'administration, le projet prévoit de conserver 7 places publiques qui seront soumises au régime des horodateurs et de planter 5 arbres le long desdites places. Ces derniers seront installés dans une fosse continue. Grâce à ces arbres, l'espace bénéficiera d'un élément paysager central qui lui donnera une autre dimension. Ces arbres permettront d'augmenter les surfaces perméables en ville et réduiront les effets d'îlots de chaleur sur cette place très minérale. Trois autres arbres seront plantés le long de la façade ouest du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville et habilleront la jonction entre les rues du Rocher et de la Boucherie. Aucun réseau souterrain n'entrave les sous-sols de la place et les conteneurs sont maintenus à leur emplacement. La circulation des véhicules a été vérifiée et adaptée afin d'assurer le respect des normes et le confort des usager·ère·s.

Le long de la façade sud du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, 4 places de stationnement pour les motos et 8 pour les vélos seront créées ainsi qu'un espace de stationnement temporaire pour les collaborateur·trice·s qui est conservé.

Coût des travaux – Place Granges-Boucherie

<b>Chapitre</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Coût estimatif TTC</b>
Travaux superstructure	Chaussée, trottoir en enrobé	54'350.-
	Fourniture et pose de pavés	264'900.-
Espaces verts	Fosse arbres	33'210.-
	Drainage et chambres	8'000.-
	Fourniture arbres	8'000.-
Mobilier	Fourniture et pose de racks à vélos	1'600.-
Signalisation et marquage	Signalisation (y.c. travaux de génie civil)	5'000.-
	Marquage	6'500.-
	Horodateur (y.c. travaux de génie civil)	10'000.-
Infrastructures	Nouveau dépotoir	12'000.-
	Nouveau raccordement au dépotoir	9'000.-
Sous-total HT		412'560.-
Divers et imprévus	5 %	20'628.-
Total HT		433'188.-
TVA	8.1 %	35'088.25
<b>Total TTC arr. brut</b>		<b>468'000.-</b>
Recettes	Fonds de la mobilité pour la fourniture et pose de racks à vélos, signalisation, marquage et horodateur	23'100.-
	Fonds des arbres pour les espaces verts	49'210.-
<b>Total TTC arr. net</b>		<b>396'000.-</b>

## **Planning du projet**

Phases	Début	Fin
Finalisation du projet	mi-mai 2024	fin septembre 2024
Demande de permis de construire	début octobre 2024	fin mars 2025
Préparation à l'exécution	mi-octobre 2024	mi-mars 2025
Exécution des travaux	début avril 2025	mi-novembre 2026
Déménagement	mi-novembre 2026	mi-décembre 2026

Le planning ci-dessus peut être modifié en cas d'oppositions.

## **Préavis de la commission**

Ce rapport a été soumis à la commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN), lors de sa séance du 8 avril 2024, qui l'a préavisé favorablement avec 12 voix pour et 2 abstentions.

## **Classement d'une motion**

Le présent rapport permet de classer la motion interpartis du 9 novembre 2022 "Salle du CG : un peu d'air, s'il vous plaît !

Le Conseil communal vous propose de classer ladite motion.

## **Conformité au programme de législature**

Le présent rapport s'inscrit parfaitement dans les lignes définies par le programme de législature concernant la rénovation durable des bâtiments communaux dans le respect des normes actuelles, la diminution de la consommation énergétique ainsi que la modernisation de leur usage et l'amélioration du confort des utilisateur-trice-s.

## **Conséquences sur les finances**

### Coûts des travaux – Hôtel-de-Ville

La demande de crédit s'élève à CHF 7'280'000.- pour les dépenses d'investissement. Les subventions du Programme bâtiment de la Confédération et du Fonds communal de l'énergie seront portées en déduction de l'investissement. Le prélèvement au fonds communal de l'énergie est estimé à CHF 250'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 3.1 % (33 ans) des dépenses nettes.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 7'030'000.- x 3.1 %	CHF	217'900.-
Intérêts 2,5 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	87'900.-
<b>Soit une charge annuelle moyenne de :</b>	<b>CHF</b>	<b>305'800.-</b>

Au niveau du compte de résultat, une économie de CHF 196'000.- sera réalisée sur les locations d'Espacité.

#### Coût des travaux – Place Granges-Boucherie

La demande de crédit brute s'élève à CHF 468'000.- pour les dépenses d'investissement. De ce montant, il faut déduire les recettes prélevées dans le fonds des arbres pour les espaces verts à hauteur de CHF 49'000.-, ainsi que dans le fonds des mobilités pour la fourniture et la pose de racks à vélos, la signalisation, le marquage et l'horodateur pour CHF 23'000.-. L'investissement net s'élève ainsi à CHF 396'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 2 % (50 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur la moitié de l'investissement.

Amortissement : CHF 396'000.- x 2 %	CHF	7'900.-
Intérêts 2,5 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	5'000.-
<b>Soit une charge annuelle moyenne de :</b>	<b>CHF</b>	<b>12'900.-</b>

## **Conséquences sur les ressources humaines**

À ce jour, ce projet n'implique aucune conséquence sur les ressources humaines vu qu'il s'agit d'un déplacement de services existants et non d'une création de nouveaux postes.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) Aspect environnemental

Les travaux seront réalisés dans le respect du patrimoine et correspondront aux normes écologiques et environnementales en vigueur.

La réalisation d'un système de chauffage moins gourmand en énergie, remplaçant la chaudière à mazout par le chauffage à distance (CAD), l'isolation de la toiture existante, le changement des fenêtres, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture du bâtiment ouest répondent aux exigences de développement durable.

### b) Aspect social

À l'heure où le numérique prend le pas sur le lien social, la relocalisation des services en contact direct avec la population permet d'offrir aux citoyen·ne·s un lieu unique où ils/elles seront reçu·e·s, renseigné·e·s et aiguillé·e·s quant aux tâches officielles auxquelles ils/elles sont confronté·e·s.

Au niveau des employé·e·s concerné·e·s de l'administration communale, ce regroupement permettra d'améliorer la synergie entre les services en leur offrant un lieu de travail propice à l'échange.

### c) Aspect économique

Pour tous ses projets, la Ville de La Chaux-de-Fonds privilégie – à coût égal – les artisans et les entreprises locales. L'ouverture d'un chantier de rénovation important tel que la rénovation / transformation de l'Hôtel-de-Ville profite à l'économie de la ville en sollicitant les PME du bâtiment et autres mandataires.

Il en est de même pour les travaux concernant la Place Granges-Boucherie.

Le regroupement des services sous le toit de l'Hôtel-de-Ville, propriété de la Ville, permettra une économie de fonctionnement non-négligeable en supprimant les frais de location des divers bureaux installés dans la tour Espacité.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Offrir à la population un vrai service de proximité permettra de redonner vie à la Place Granges-Boucherie et à la Place de l'Hôtel-de-Ville, redynamisant ainsi ce quartier actuellement en grande mutation. La transformation de l'Hôtel-de-Ville permettra également de redonner à ce dernier sa véritable identité de "bâtiment public".

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous et de classer la motion susmentionnée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président                      La chancelière  
Jean-Daniel Jeanneret      Floriane Mamie

**Annexes :**

- Plans de projet, Hôtel-de-Ville 1
  - Plan masse
  - Niveau -1
  - Rez-de-chaussée
  - Niveau 1
  - Niveau 2
  - Niveau 3
  - Coupe AA
  - Coupe BB
  - Façade nord
  - Façade sud
  - Façade est
  - Façade ouest
  
- Plan du projet de réaménagement de la Place Granges-Boucherie
- Plan des aménagements

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-**

Un crédit de CHF 7'280'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la relocalisation de l'administration communale dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville.

**Article 2**

Les subventions reçues et les prélèvements aux fonds seront portés en déduction du crédit d'engagement.

**Article 3**

Le crédit figurera au compte des investissements du service 201 Bâtiments divers d'utilité publique.

**Article 4**

L'investissement annuel sera amorti au taux annuel de 3.1 % (33 ans).

**Article 5**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 6**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-**

Un crédit de CHF 468'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de la Place Granges-Boucherie.

**Article 2**

Les subventions reçues et les prélèvements aux fonds seront portés en déduction du crédit d'engagement.

**Article 3**

Le crédit figurera au compte des investissements du service 712 Entretien constructif – voies de circulation – ouvrages.

**Article 4**

L'investissement annuel sera amorti au taux annuel de 2 % (50 ans).

**Article 5**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 6**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard